

Madame Anne-Gaëlle **BAUDOIN-CLERC**
Préfète de la Dordogne
Préfecture de Périgueux
2 rue Paul Louis Courier 24000 Périgueux

mardi 15 mai 2018

LETTRE OUVERTE À MADAME ANNE-GAËLLE BAUDOIN-CLERC, PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE.



DÉFENDRE
L'INTÉRÊT GÉNÉRAL
EN DORDOGNE

Siège Social DIGD

Mairie de
Castels & Bézenac Luziers
24220 Castels & Bézenac
digd@net-c.com
<http://www.digd.fr>
06 75 01 62 34

Madame la préfète,

Nous vous avons adressé un premier courrier daté du 15 janvier 2018 dans lequel nous exprimions nos doutes sur la validité de la procédure qui allait vous conduire à autoriser les travaux du « Contournement de Beynac ».

Vous avez répondu que les modifications contestables que nous pointions n'étaient pas « substantielles ».

Nous avons alors posé des questions sur la substantialité des modifications, copie au ministère de l'intérieur qui nous a répondu qu'il vous transmettait le courrier.

Malgré cela nous n'avons, à cette heure, reçu aucune réponse de votre part.

Nous nous interrogeons sur cette absence d'explication. Soit vous méprisez notre questionnement légitime, soit vous êtes dans l'incapacité de nous répondre sans que cela montre que la procédure n'est pas tout à fait légale.

Car il nous semble qu'il y avait, dès l'origine, une sérieuse anomalie. En effet, nous le rappelons, le but essentiel du projet était : « *de garantir aux usagers de la route des conditions de circulation et de sécurité optimales, en supprimant tout risque de conflit en particulier dans la traversée de Beynac et au droit du franchissement inférieur de la voie ferrée sur Vézac.* ».

Les informations collectées dans les documents du SETRA * montrent que dès le départ la construction d'un giratoire aux normes, au lieu dit «La Grange de Vergne», n'était pas réalisable. Le projet comportait déjà un défaut de conception. C'est peut-être pour cela que le Département a abandonné l'idée de giratoire dès 2013.

Mais la réalisation d'un double carrefour en T sur une distance inférieure à 130 mètres est, concernant les normes en matière de sécurité routière, tout aussi problématique.



Vous avez donc permis la réalisation d'un projet qui pour, au minimum, un coût de 38 M€ TTC (en 2014) va :

- banaliser un site prestigieux,
- détruire de la biodiversité et de bonnes terres agricoles,
- avoir un impact très négatif sur l'économie touristique du sarladais...

Tout cela en ajoutant un point noir routier qui n'existait plus depuis l'amélioration de la traversée de Beynac par la municipalité. Toute personne sensée comprend que le double carrefour en T sera un lieu accidentogène et créateur, en haute saison touristique, de remontées de files jusqu'au bourg de Beynac. Alors que l'été dernier, il n'y a eu aucun blocage et qu'il ne devrait pas y en avoir davantage cet été.

Le journal local l'Essor sarladais du 27 octobre 2017 titrait « *La préfète a pris le pouls du Périgord Noir* ». Madame la préfète y avait-il un emploi du temps si contraint que vous n'avez pu venir vous rendre compte sur place ?

Pourquoi avoir évité ce passage par Beynac qui est un point si sensible, objet d'une zone à défendre contre un vieux projet déclaré d'utilité publique en 2001. Qu'a-t-il de majeur aujourd'hui ? Comment pourrait-il permettre la moindre destruction d'habitat ou d'espèce protégée en zone Natura 2000 et réserve UNESCO pour la biodiversité.

Oui, madame la préfète, l'aménagement de la traverse de Beynac par la municipalité a considérablement changé la donne et a révélé que l'alternative, ou l'itinéraire, «ZÉRO», élargissement de la chaussée de la traversée, était possible et amélioré rendant inutile les travaux destructeurs ! Pourquoi ne pas avoir voulu le voir ?

Peut-être n'avez-vous pas également voulu voir le revêtement pour lequel un article de Sud Ouest du 28 juin 2017 citait votre détermination : « *La préfète de la Dordogne avertit aussi le Département et la commune qu'au vu du trafic supporté par la RD 703, **les travaux définitifs doivent impérativement être réalisés courant septembre 2017*** ».

Madame la préfète, à ce jour les travaux définitifs ne sont toujours pas faits.



Que penser du trafic supporté ? Serait-il bien moindre que celui affiché par le porteur de projet ? Que penser de l'argument ridicule de ce dernier qui parlait des vibrations liées au passage des véhicules ébranlant la falaise au dessus du village ? S'il y avait eu réel danger, finaliser le revêtement aurait dû être d'une urgence extrême compte tenu des vibrations engendrées par le passage sur une route délabrée.

Nous sommes conduits au constat que l'État n'a pas le pouvoir d'éviter qu'un élu puisse faire dans l'irrationnel. A moins que le porteur de projet soit manipulateur.

Rappelons juste qu'il a :

- usurpé le port de l'écharpe républicaine dans un rassemblement où l'utilisation de fausses écharpes en plastique a participé à tromper les observateurs non avertis,
- manifestement trompé les Instances de consultations (CDNPS, Ae, CNPN...) en laissant croire qu'aucune autre solution alternative viable n'existait,
- créé les pires difficultés pour que les citoyens obtiennent les documents nécessaires à une bonne compréhension de ses arguments,
- répondu avec une mauvaise foi incroyable sur la « concertation » et le « bel exercice de démocratie locale » (page 72 du rapport d'enquête publique)
- manipulé les informations sur la réalité de la circulation des véhicules et du nombre de camions empruntant la RD 703 qui traverse Beynac, allant même jusqu'à déclarer le 22 décembre 2017, sur TF1 et à une heure de grande écoute : « des milliers de camions ».

Lui qui n'a pas :

- daigné répondre à vos sollicitations d'organisation d'une rencontre avec les opposants au projet,
- jugé utile, lors de l'enquête publique, de suivre la recommandation du préfet de Région, monsieur Pierre Dartout, préconisant de porter à la connaissance des citoyens les travaux d'améliorations effectués par la municipalité de Beynac



- tenu compte de la logique proposition de l'inspecteur général Nicolas Forray de décider d'un moratoire car, nous le soulignons, il n'y avait aucune urgence à dépenser dans un département déjà très endetté.

Vous auriez déclaré que vous ne pouviez risquer d'engager la responsabilité de l'État au regard de la procédure que le président du Conseil départemental aurait certainement engagée... mais vous avez engagé sa responsabilité devant les générations futures qui analyseront votre décision dans ses conséquences sur la biodiversité et le cadre de vie.

Vous avez préféré suggérer aux citoyens de faire des procédures en justice administrative alors que vous savez pertinemment que le temps joue contre eux et que, si au bout du compte, il était établi que le projet n'aurait pas dû se faire, il serait impossible de revenir à la situation initiale.

Pourtant monsieur Martin Guépereau Directeur de cabinet au Ministère de la Transition écologique et solidaire nous avait donné un espoir (extraits) : « Les procédures administratives peuvent bien être respectées mais elles n'évaluent pas par elles-mêmes l'opportunité de fond du projet : c'est pour cela que le ministre a décidé de saisir le CGEDD de ce projet... Mettre en oeuvre les solutions que propose le rapport serait un très bel exemple de gestion intelligente d'une zone touristique et classée à de multiples titres. » Dommage que l'Etat n'ait pas su imposer la « gestion intelligente ». Il est vrai qu'il n'avait déjà pas pu provoquer la concertation.

Les travaux ont commencé. Nous ne citerons pas tous les manquements aux conditions fixées par votre arrêté, relevés entre le 26 et le 28 février, photos et vidéos sont à votre disposition pour montrer la brutalité de l'intervention sans respect pour la faune et la flore. La représentante de l'État a-t-elle la volonté de faire respecter par les élus ce qu'elle attend des citoyens, c'est-à-dire le respect de la loi et des engagements pris ?

Si ce projet se fait, madame la préfète, les répercussions négatives mal appréciées apparaîtront dès les premières heures d'utilisation, notamment concernant les nuisances acoustiques qu'il sera impossible de compenser.



DÉFENDRE
L'INTÉRÊT GÉNÉRAL
EN DORDOGNE

5

Il ne restera plus aux acteurs sensibles au charme du «Triangle d'or de la vallée de la Dordogne» que le ressentiment d'un énorme gâchis et le souvenir d'une représentante de l'État qui :

- se sera fait proprement duper par le porteur d'un projet que l'on peut qualifier d'énorme imposture,
- aura été en grande partie responsable des conséquences et perturbations à l'ordre public qui pourraient découler des décisions prises à la suite de l'arrêté d'autorisation.

Nous vous prions d'agréer, madame la préfète, l'expression de nos salutations citoyennes.

Pour l'association DIGD :
le président, Théophile **Pardo**

P.S. Nous vous proposons de visiter un site d'informations sur le « Contournement de Beynac » : <http://www.digd.fr>

Copie de ce courrier :

- Ministère de l'Intérieur
- Médias
- Réseaux sociaux.

(*) Le Sétra, Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements.